



LA GALERIE DES ARTS
Dominique MEIGNEN
« Riboulet »
40700 SERRESLOUS

CONDITIONS DE L'EXPOSITION

*La possibilité d'exposer dans la galerie du Cloître des Jacobins à Saint-Sever, est offerte à tout artiste ayant adhéré à l'association **La Galerie des Arts** depuis deux ans minimum.*

*Chaque artiste doit en faire la demande par écrit à l'adresse suivante : **La Galerie des Arts** Dominique MEIGNEN « Riboulet » 40700 SERRESLOUS, ou par e-mail : domi400@free.fr.*

Aucune demande verbale ne pourra être prise en considération.

Cette demande doit être faite au minimum un an à l'avance. La Galerie des Arts enverra un dossier. « La demande d'exposition » devra être renvoyée en même temps que le biographie de l'artiste accompagnée des photos donnant un aperçu assez large de son œuvre, ainsi qu'une date approximative d'exposition.

*Ce dossier doit être retourné **avant le 15 février 2010**. L'artiste doit proposer une date de 2 semaines consécutives entre le 14 Avril et le 30 Octobre 2010. Cette date n'est pas définitive et reste une proposition qui n'engage pas la galerie.*

*Après étude du dossier, le bureau de **La Galerie des Arts** se réserve le droit, pour des raisons qu'il n'a pas besoin de justifier, de refuser la candidature d'un exposant.*

*Les candidats sélectionnés seront invités à participer à une soirée d'information, "Concevoir son exposition" **dans la première quinzaine de Mars 2010**.*

A l'occasion de cet événement, le bureau, suivant les disponibilités et les souhaits des exposants potentiels, présentera un calendrier en essayant de satisfaire l'ensemble des exposants. Ce planning ne pourra être remis en cause, sauf accord entre deux intéressés et après acceptation du bureau.

Lors de cette soirée d'information, il sera remis à chaque exposant la lettre d'engagement ; il devra la dater et la signer après la mention «lu et approuvé».

.../...

Une fois les dates du calendrier des expositions fixées, le candidat exposant devra verser un montant de **100 €**, **130 €** s'ils sont deux et **150 €** s'ils sont trois, pour deux semaines d'exposition. Cette somme sera immédiatement encaissée par **La Galerie des Arts**.

En cas d'annulation de sa part, les fonds versés resteront la propriété de **La Galerie des Arts** et ne seront pas restitués.

L'exposant assurera les permanences de son exposition. Horaires d'ouverture : du mardi au dimanche de 15 h à 19 h.

L'exposant s'engage à créer et distribuer ses propres affiches (format A3 – 29,7 X 42), ainsi qu'à imprimer et envoyer ses cartes d'invitation. Une dizaine d'affiches sera demandée par le bureau pour la distribution locale et les archives de **La Galerie des Arts**.

L'exposant doit prévoir également un vernissage qui sera le temps fort de son exposition. A cet effet une liste non exhaustive de personnalités locales et adhérents de **La Galerie des Arts**, susceptibles d'être intéressés par son exposition, lui sera remise.

L'accrochage des tableaux encadrés ou soigneusement présentés, se fait le lundi à partir de 14 h. Prévenir impérativement Dominique MEIGNEN en cas de retard ou d'imprévu en appelant le **05 58 79 55 77** ou le **06 31 31 92 85**.

Pendant la mise en place, il aura lieu une rencontre avec un journaliste local qui prendra des photos et rédigera un article à paraître dans le rédactionnel des pages locales du journal Sud-Ouest.

L'exposant devra donner les éléments nécessaires à l'informaticien de l'association, chargé de mettre à jour le site de **La Galerie des Arts**, et en autoriser leur diffusion sur Internet.

L'exposant devra remettre quelques photos de ses œuvres les plus représentatives afin de les diffuser sur le site Internet et de les publier dans le catalogue annuel et l'affiche collective de la galerie. «Le catalogue» sera distribué dans la région à 3000 exemplaires.

La sécurité des œuvres présentées reste sous la responsabilité de l'exposant. L'association est dégagee de toute responsabilité en cas de vol ou dégradation des œuvres. Une assurance peut être contractée par l'exposant s'il le juge nécessaire.

En fin d'exposition, l'artiste retire ses œuvres le dimanche soir à partir de 17h.

La salle d'exposition doit être rendue dans son état initial.

Demande d'exposition

La Galerie des Arts de SAINT-SEVER

Période d'exposition souhaitée :

♦ du _____ au _____

Nom :

Prénom :

Adresse :

Adresse e-mail :

Téléphones :

Numéro de siret :

Si vous souhaitez exposer avec un autre artiste, veuillez mentionner ses coordonnées :

Veillez retourner ce document soit par e-mail, soit par courrier **avant le 15 février 2010**, accompagné de votre biographie et de quelques photos représentatives de vos œuvres.

LA GALERIE DES ARTS Dominique MEIGNEN « Riboulet » 40700 SERRESLOUS

E-mail : Domi400@free.fr